
Renvoi au comité de législation de l'adresse de la société populaire de Mont-sur-Loir (Sarthe) qui demande des mesures contre les banqueroutiers et leurs familles, lors de la séance du 12 messidor an II (30 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de législation de l'adresse de la société populaire de Mont-sur-Loir (Sarthe) qui demande des mesures contre les banqueroutiers et leurs familles, lors de la séance du 12 messidor an II (30 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 287-288;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25550_t1_0287_0000_9

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[Dol, 28 prair. II] (1).

« Citoyens représentants.

Votre décret sur les offrandes patriotiques pour les défenseurs de la patrie, n'a pas été sans exécution. La commune de Bazouge la Perouse, sous l'arrondissement de notre district vient de nous déposer le nombre de 214 chemises, 8 paires de bas, 3 paires de souliers, 12 pièces de toile neuve et une somme de 33 liv. 5 s. en assignats, provenant des offrandes patriotiques de cette commune, pour les braves défenseurs de la patrie. Nous désirons bien que l'exemple de la commune de Bazouge soit suivi des autres communes du district, nous ne voulons pas vous laisser ignorer, Citoyens Représentants, que la même commune de Bazouges a procuré à la république 174 marcs d'argenterie, 5346 de matières de cloches et cuivres, 4532 liv. en argent monnayé et des ornements très riche provenant de la ci-devant Eglise, pour y comprendre les biens immeubles de la fabrique des fondations. Il y a plus de 2 mois qu'elle a fait le dernier envoi de son argenterie; les autres objets ont été également déposés il y a plus de 5 décades. »

[6 signatures illisibles].

23

La société populaire de la Charité-sur-Loire, département de la Nièvre, félicite la Convention nationale d'avoir proclamé au nom du peuple français l'existence de la divinité et l'immortalité de l'ame, et d'avoir institué des fêtes publiques où tout respire l'amour de la vertu et de la liberté.

Mention honorable, insertion en entier au bulletin (2).

[La Charité-sur-Loire, 4 mess. II] (3).

« Citoyens Représentants,

Entre 1000 actions de grâces que nous vous devrions chaque jour, et que la crainte d'être importuns nous empêche de vous rendre, permettez du moins de tems en tems à nos cœurs une explosion qui puisse les soulager. Nous ne pouvons nous taire aujourd'hui sur la sagesse et l'utilité du décret que vous venez de donner concernant les fêtes décadaires. Nous en avons dévoré la lecture. Combien vos travaux sont profonds, suivis et réfléchis! Comme votre législation est belle! Mais il lui manquait une base et vous l'avez senti. L'Athéisme s'apprêtait à faire crouler votre ouvrage en ouvrant la porte à toutes les espèces de dépravations, en s'appuyant tout principe de morale, en dégradant les mœurs, en étouffant dans l'homme le cri de sa conscience au moyen du matérialisme; car qui contiendrait un peuple sans éducation, si d'ailleurs nulle considération divine ne l'arrêtait? Il faut donc que l'homme ce chef-d'œuvre

de la nature, sache qu'il ne doit point au concours fortuit des atomes le miracle de son organisation, mais à un Créateur d'une capacité bien au dessus de l'intelligence humaine. Il faut donc qu'il reconnaisse ce principe de toutes perfections, de toutes vertus, qu'il aime, qu'il sente tout ce qu'il lui doit, qu'il prenne plaisir à le célébrer dans tout ce que la nature lui offre de beau et de bon, soit dans le monde moral, soit dans le monde physique. Il n'était pas possible de mieux remplir cet objet que par des fêtes décadaires et qui remplacent avec tant d'avantage celles que les circonstances ont détruites. Dans celles-là on ne voyait qu'un spectacle confus de fanatisme et de superstition auquel les 3/4 n'assistaient que froidement et par respect humain; dans nos fêtes au contraire c'est une impulsion naturelle, un charme secret, un besoin impérieux dans chaque individu, de donner carrière aux élans de son patriotisme. Dans nos fêtes anciennes une crainte servile nous faisait tristement baisser les yeux devant des ministres imposteurs, mais dans nos fêtes modernes, une gaieté franche nous anime, et chacun étant libre de l'exprimer à sa façon, soit en paroles, soit en chant, les épanchements fraternels qu'on s'y permet, resserrent bien davantage ces liens précieux qui dans les républiques font le vrai bonheur de la Société. Outre cela le peuple s'y instruit. Il puise dans des discours vrais et sans fard une morale saine et pure la reconnaissance de ses devoirs, l'amour qu'il doit à la patrie, le respect qu'il doit aux lois; et tous ces objets qu'on lui présentait autrefois sous des formes, pour ainsi dire repoussantes, il s'en pénètre lui même avec plaisir au milieu des acclamations de joie, des chants et souvent des danses auxquelles l'entraîne, malgré lui, l'enthousiasme et la liberté dont tout présente alors à son cœur ravi l'image enchanteuse.

Avec quel plaisir, sages législateurs, nous suivrons les plans que vous en tracez! et qu'il nous sera facile d'arriver au bonheur par des routes que vous mêmes nous avez jonchées de fleurs! Que feraient de plus des pères pour leurs enfans? Combien nous sentons le prix de vos bienfaits! Pourquoi faut il que de si doux sentimens que vous nous inspirez, soient empoisonnés par l'idée affligeante qu'il est encore des monstres qui cherchent à attenter à votre existence! Que nous envions le sort des patriotes qui vous environnent! Si nous jouissions de cet avantage, soyez assurés que nos corps seraient autant de boucliers qu'il faudrait que les coups des traîtres perçassent avant d'arriver jusqu'à vous. S. et F. ».

GIRARDIN (*présid.*), JOUSSELIN (*secret.*), LAUTEL (*secret.*) [et 1 signature illisible].

24

La société populaire de Mont-sur-Loir, ci-devant Château-du-Loir, département de la Sarthe, en témoignant sa reconnaissance à la Convention nationale pour avoir mis les vertus et la probité à l'ordre du jour, l'invite à mettre un plus grand frein aux banqueroutes, en décrétant des peines personnelles

(1) C 308, pl. 1197, p. 33.

(2) P.V., XL, 302. Mentionné par J. Sablier, n° 1409.

(3) C 309, pl. 1206, p. 3.

non-seulement contre les banqueroutiers, mais encore contre les parens qui, après avoir recueilli à quelque titre que ce soit les débris de ces banqueroutes, ne les remettent point aux créanciers qui en sont les vrais propriétaires, et de ne donner à ces peines personnelles d'autres termes rétroactifs que le 14 juillet 1789.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de législation (1).

[*Mont-sur-Loir, 9 prair. II*] (2).

« Citoyens Représentans,

En mettant les vertus et surtout la probité à l'ordre du jour vous avez donné des bases inébranlables à la République, et c'est par une juste conséquence de vos principes que la Société populaire de Mont-sur-Loir vous demande d'opposer un plus grand frein aux banqueroutes en décrétant des peines personnelles non seulement contre les banqueroutiers, mais encore contre les parents qui, après avoir recueilli à quelque titre que ce soit les débris de ces banqueroutes ne les remettent pas aux créanciers qui en sont les vrais propriétaires.

Cette Société croit digne de votre prudence de ne donner à ces peines personnelles d'autre terme rétroactif que le 14 juillet — jour auquel vous avez autorisé les enfans nés hors le mariage à réclamer une légitime en l'héritage de leur pere et mere.

Sans doute la Convention Nationale ne voudra plus souffrir que les intérêts de la Patrie restent en des mains assez peu délicates pour préférer la jouissance du bien de leurs créanciers au plaisir de laver leur tache ou celle de leurs parens par les moyens qu'ils en ont reçu gratuitement : et les créanciers n'auront plus la douleur de voir briller à leurs dépens et dans des emplois supérieurs ces êtres injustes et dangereux par leur exemple à qui la Constitution a refusé le titre le plus glorieux de l'homme, celui de Citoyen ».

[3 signatures illisibles].

25

La société populaire de Vauvillers, département de la Haute-Saone, félicite la Convention nationale sur ses glorieux travaux, qui, dit-elle, rassurent et consolent les vrais patriotes, et portent la terreur et l'effroi dans l'ame des méchants, applaudit à l'énergie avec laquelle elle déjoue les conspirations, et annonce que ce pays est à la hauteur des circonstances, qu'une sainte émulation s'empare de tous les esprits, et que chacun prend son essor et cherche à s'élever jusqu'au sommet de la sainte montagne. Elle offre de voler au premier signal à la défense de la patrie, et invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XL, 302. Bⁱⁿ, 12 mess.; *Audit. nat.*, n° 646; *J. Fr.*, n° 645; *Débats*, n° 649.

(2) D III 229 (Château du Loir).

(3) P.V., XL, 303. Bⁱⁿ, 14 mess. (suppl').

[*Vauvillers, 25 flor. II*] (1).

« Citoyens législateurs,

Penetré de vos penibles et glorieux travaux qui rassurent, et consolent les vrais patriotes, portent la terreur, et l'effroi dans l'ame des méchants; nous vous offrons avec toute la République françoise le tribut de la plus sincère et de la plus vive reconnaissance. Vous avez sauvé la République en dévoilant les trames ourdies par le crime, et la séleratesse. Ils ne sont plus ces traitres ennemis des droits de l'homme, et de la liberté, ils nous ont trompés trop longtemps sous le masque du patriotisme le plus fortement prononcé, vous avez su dévoiler leur projets perfides et criminelles, l'horreur et l'infamie les suivront au dela du tombeau même. La mort de ces êtres vils et coupables a donné de l'activité au gouvernement revolutionnaire, sa marche est plus rapide, les tirans coalisés ont tremblés sur leurs trones fortement ebranlés, les soldats de la liberté marchent de victoire en victoire, gage précieux de nouveaux triomphes, et de la destruction total des esclaves que la crainte seul conduit au combat. Nous pouvons éprouver quelques revers, mais notre Courage ne sera point abbatu, notre tranquillité ne sera point troublé, et le calme règnera toujours parmi nous. Nous honorons la Raison mais nous n'oublions pas l'Eternel qui conduit nos bataillons, leur prepare des couronnes et des l'auiers, C'est avec les transport de la jouissance que nous voyons notre pays a la hauteur des circonstances, une sainte emulation s'empare de tous les esprits, tous prennent leur essorts et cherchent a s'élever jusqu'au sommet de la sainte montagne qui éclairera l'univers entier. Oui citoyens législateurs la sagesse de vos loix triomphera des prejugués politiques et religieux, l'Urope chantera vos vertus et votre courage, les peuples consacreront leurs temples a la raison, et dresseront des Autels a la liberté. L'aristocratie peut prendre mille formes differentes tout ces projets seront déjoués nous la surveillons sans cesse, notre société aura la force de la contenir et si sous (*sic*) audace pouvait devenir dangereuse, la loi ne tarderoit pas a prononcer sur son sort. Nous sommes une société de freres de fiers républicains des montagnards décidés et des vrais amis de la liberté, nos opinions et nôtre caractere n'ont jamais variés, les couleurs nationales ont toujours parus parmi nous avec leur eclats, l'etendart tricolore nous est chere, et sera l'objet de notre eternel veneration. Trop hureux de soulager dans le secret nos invincibles freres d'armes nous ne ferons pas icy le pompeux etalage des dons que nous leur avons fait passer, oubliant nos fortunes nous n'avons consulté que nôtre patriotisme; l'esclave diroit qu'il a fait des sacrifices, mais l'homme libre en se privant de son nécessaire se procure des jouissances, et trouve sa recompense dans son cœur. Si nous n'avons pas l'hureux talant de former des belles frases vous nous avez appris a faire de belles actions.

Citoyens législateurs, finissez le grand ouvrage que vous avez commencé, il est digne de vous,

(1) C 309, pl. 1206, p. 4.